



PENSIONS ALIMENTAIRES ET IMPOTS

Par **SIMO75**, le **04/04/2013** à **01:42**

BONSOIR,
JE VIENS DE RECEVOIR UNE PROPOSITION DE RECTIFICATION DE LA PART DU FISC CONCERNANT MES AVIS D IMPOSITION 2010/2011.
LE PROBLÈME CONCERNE LES PENSIONS ALIMENTAIRES QUE J ENVOIE A MES PARENTS ET MES BEAUX PARENTS AU MAROC.
MALGRÉ LE FAIT QUE JE DISPOSE DES PREUVES DE VIREMENT DE MA BANQUE, L INSPECTEUR CONTESTE LE MONTANT(12000€) EN SE BASANT SUR LE SMIC DU MAROC ALORS QU'IL N Y A PAS DE SEUIL POUR LES PENSIONS ALIMENTAIRES!!!
QUE PUIS JE FAIRE DANS MON CAS? JE VOUS REMERCIE TOUS POUR VOS RÉPONSES CAR JE DOIS FOURNIR MES REMARQUES OU MON ACCEPTATION AVANT LE 20/04.
BIEN CORDIALEMENT

Par **chaber**, le **04/04/2013** à **08:10**

bonjour,

pour une meilleure lisibilité, veuillez réécrire votre message en minuscules

Par **trichat**, le **04/04/2013** à **08:55**

Bonjour,

Le montant des pensions alimentaires que vous versez à vos ascendants (parents et beaux-parents) dépend d'une part de vos propres revenus et d'autre part des besoins réels de ces ascendants (leurs propres revenus, leurs charges de famille). Ce sont ces éléments qui doivent être pris en considération pour estimer si les pensions attribuées sont excessives ou non.

Cordialement.